

Loi sur la salubrité des aliments au Canada et changements
proposés par les nouveaux règlements

MODERNISATION DE L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS (MEA) À L'HEURE ACTUELLE ET À L'AVENIR

Modernisation de l'étiquetage des aliments (MEA)

À l'heure actuelle

Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) se partagent la supervision fédérale de l'étiquetage alimentaire. Santé Canada est responsable de l'administration des exigences relatives à la santé, à la salubrité et à la nutrition. L'ACIA est responsable d'administrer et d'appliquer les exigences entourant la salubrité non alimentaire.

L'étiquetage alimentaire se conforme à la Loi sur les aliments et les drogues (LAD) et à la Loi et aux règlements sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (LEEPC).

Des exemptions sont applicables aux produits alimentaires devant être étiquetés, faisant l'objet des exigences de base en matière d'étiquetage, des exigences en matière d'étiquetage spécifiques à certains produits, et d'allégations et mentions.

Exigences relatives à l'étiquetage propre aux produits, aux noms usuels, à la datation, au pays d'origine, au format du contenant propre aux produits. Étiquetage en anglais et en français.

Certaines exemptions d'étiquetage s'appliquent aux bonbons d'une bouchée vendus individuellement et aux fruits et légumes frais.

Les allégations et mentions propres aux produits apparaissant sur l'étiquette sont réglementées et conformes.

Certains produits préemballés font l'objet d'exemption par la Loi et aux règlements sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Les aliments préemballés qui contiennent plus d'un ingrédient doivent déclarer la liste des ingrédients et composants dans une liste de déclaration des ingrédients, sauf si une exemption s'applique. Les déclarations relatives aux allergènes et l'étiquetage relatif au gluten et aux sulfites doivent être présents.

À l'avenir

Mettre en place un système d'étiquetage des aliments plus moderne, mettre à jour la réglementation et lancer une nouvelle approche pour l'étiquetage des aliments véridique et non trompeur. Initiative de modernisation qui développe un système d'étiquetage des aliments plus moderne. Plus grande concordance aux normes internationales (Codex Alimentarius) et aux normes des États-Unis.

Entrée en vigueur des exigences d'étiquetage contenues dans les modifications proposées par l'ACIA et Santé Canada : 2022.

Projet de règlement

Changements réglementaires principaux :

- **Datage** – plus grande flexibilité de choix de format et ajout de la date;
- **Coordonnées de l'entreprise alimentaire** – ajout du numéro de téléphone, adresse courriel, site Web ou autre coordonnée
- **Origine des produits importés** – plus grande uniformité entre les aliments en exigeant la mention « produit du (nom du pays) » quand il s'agit d'un produit entièrement importé;
- **Lisibilité** – exigences uniformes de hauteur de caractères, de contraste, d'utilisation de majuscules et minuscules;
- **Ingrédients principaux mis en valeur au moyen d'allégations ou d'images** – obligation de déclarer le pourcentage que représente l'ingrédient en valeur dans la liste d'ingrédients;
- **Incorporation par renvoi** – normes de composition, formats normaux des contenants et noms des catégories, nouvelles normes sur la bière;
- **Modification des noms usuels pour aliments normalisés**; et
- **Étiquetage propre aux aliments** – déréglementation lorsqu'il n'y a plus de préoccupation en matière de santé, de sécurité ou de consommation.